

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

RISQUE D'ATTAQUE

Par Fredo Postée le 31/12/2020 13:32

Bonjour, je bois un litre et demi de vin par jours en ce moment et je veux arrêter définitivement le 1er janvier 2021, est-ce que je risque de faire une attaque ou d'être malade. Dois-je garder un peu d'alcool sous la main ?. Merci.
Cordialement

Mise en ligne le 05/01/2021

Bonjour et tous nos meilleurs voeux pour cette nouvelle année,

Tout d'abord, nous tenons à nous excuser pour le délai de réponse.

Votre question était à caractère "d'urgence". Afin d'avoir une réponse rapide, vous pouvez joindre directement nos écouteurs tous les jours soit par téléphone au 0980980930 de 8h à 2h, appel anonyme et non surtaxé, soit par Chat via notre site internet Alcool Info Service de 8h à minuit.

Si votre souhait d'arrêter de boire est bien légitime, nous déconseillons généralement d'arrêter ou de diminuer une consommation seul, sans aide médicale et/ou sans soutien psychologique.

Les risques sont principalement liés à la présence d'une éventuelle dépendance physique. On identifie cette dernière par la présence de tremblements, de sueurs lors des périodes prolongées sans consommation par exemple. Dans ce cas, la mise en place d'un accompagnement et d'un traitement médical est fortement conseillée afin de limiter les risques de développer par exemple un delirium tremens (augmentation de la température, confusion mentale, pouvant aller jusqu'à un état délirant et de convulsions pouvant entraîner un arrêt respiratoire et cardiaque). Dans le cas de l'apparition des premiers symptômes du delirium tremens, il convient de boire de l'alcool afin de les apaiser et de solliciter une aide médicale.

Un accompagnement psychologique est également fortement recommandé car il apporte un soutien au sevrage, une réflexion sur les raisons qui sous-tendent la consommation et une aide par rapport aux risques de reconsommation.

Sachez qu'il existe des CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) dans lesquels vous pourriez être reçu, que vous ayez initié votre sevrage ou non. Les consultations y sont gratuites et confidentielles. Divers professionnels de santé spécialisés dans la prise en charge des dépendances y exercent (médecins, psychiatres, psychologues, infirmiers, travailleurs sociaux ...); ils pourraient vous apporter une aide adaptée à votre demande et à votre situation.

Vous trouverez ci-joint les coordonnées des CSAPA proches de chez vous.

Pour toutes autres questions ou pour une écoute, sachez que vous pouvez joindre nos écouteurs, soit par téléphone au 0980980930, tous les jours de 8h à 2h, appel anonyme et non surtaxé, soit par Chat via notre site internet Alcool Info Service, tous les jours de 8h à minuit.

Bien à vous

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES

CSAPA DE NIORT

33 avenue Saint-Jean d'Angely
Centre Hospitalier de Niort- Georges Renon
79021 NIORT

Tél : 05 49 78 26 93

Site web : ch-niort.fr/patients-visiteurs/nos-services

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, sauf le lundi fermé de 9h à 11h et le jeudi fermé de 9h à 12h

Substitution : Le lundi et mercredi de 11h à 12h30, le mardi et vendredi de 11h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

COVID -19 : information d'octobre 2022 : accueil dans le respect des protocoles sanitaires

Voir la fiche détaillée

SERVICE D'ADDICTOLOGIE DU CENTRE HOSPITALIER DE NIORT

40, avenue Charles-de-Gaulle
79021 NIORT

Tél : 05 49 78 21 25

Site web : ch-niort.fr/recherche-internet?keyword=addictologie

Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 17h

[Voir la fiche détaillée](#)

En savoir plus :

- [Adresses utiles du site Alcool info service](#)